

Séance du 26 avril 2011

Le vingt-six avril deux mille onze, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 19 avril 2011

Date d'affichage : 03 mai 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; M. DUPONT Henri ; Melle LEVALLOIS Mireille ; Mme L'ORPHELIN Pierrette ; M. BOURDON Noël.

Etaient excusés : M. BOURGE (procuration Mme HENRY) ;
M. ALLIX (procuration M. LEROUXEL) ;
M. LEMERRE (procuration M. DUPONT).

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Mme le Maire indique que deux délibérations sont à rajouter à l'ordre du jour :

- lancement des travaux concernant le lotissement « Beaux Regards »
- affaire de l'ancien logement de Mme Moulin

Le CM donne son accord.

I. Demande de participation financière au Fonds d'Aide aux Jeunes

Mme le Maire présente une demande de la Direction des Solidarités Départementales, concernant le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) pour l'année 2011. La participation est de 0.23 € par habitant. Le CM décide, comme les années précédentes, de ne pas donner suite au versement de cette participation financière car en cas de demandes ponctuelles, le CCAS peut venir en soutien.

II. Créances irrécouvrables : admission en non valeur (reçu le 29/04/2011)

Mme le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables concernant M. LEVASSEUR Thomas. Cet état est relatif au budget « Ordures Ménagères » et concerne l'exercice 2005. La redevance d'un montant de 70 € n'a pas été recouvrée.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'admission en non valeur de la somme de 70 € et autorise Mme le Maire à mandater cette somme au compte budgétaire 654 du budget annexe « Ordures Ménagères ».

III. Acquisition petit matériel audio et informatique

1) Sono

La commission s'est réunie et propose que l'acquisition du matériel soit effectuée chez LOCATECH pour un montant TTC de 689.00 €. Cet équipement comprend le système de 120 watts + 1 pied pour le support + 2 micros sans fil.

M. PACARY suggère qu'un micro avec fil soit acheté en plus en cas de panne pour un montant de 65 €. L'ensemble du CM est favorable pour l'acquisition de ce matériel en totalité.

2) Informatique

La commission propose de retenir le magasin FORMAIL de Marigny pour un montant total de 1 637.86 € HT (ordinateur de l'agence postale, ordinateur portable et vidéo projecteur mairie). Ce fournisseur se situe à proximité de la commune en cas de dépannage ou autre intervention nécessaire.

D'autres fournisseurs ont été contactés : ICM, DALTONER et BIS mais non pas été retenus vu les frais d'installation demandés en plus.

Le CM, à l'unanimité, accepte de retenir l'entreprise FORMAIL, mieux disante.

IV. Affaires diverses

1) Logement de Mme MOULIN

Mme MOULIN, en date du 29 mars 2011, a demandé une indemnité (en raison des travaux en cours et qu'elle a subis) sur les 4 derniers mois de loyer du logement communal au 1 Les Ecoles.

Mme le Maire demande au conseil de prendre une délibération afin qu'elle puisse être autorisée à défendre la commune auprès du Tribunal d'Instance de Coutances le vendredi 20 mai 2011. Elle s'est renseignée auprès de Groupama pour savoir si un avocat était nécessaire pour traiter cette affaire. Ils ont indiqué que les frais d'avocat peuvent être pris en charge à hauteur de 765 € et que Maître PETIT-ETIENNE est agréé auprès de leur organisme d'assurance.

L'ensemble du CM est favorable.

Affaire Mme MOULIN : comparution au Tribunal d'Instance. (reçu le 29/04/2011)

Mme le Maire expose qu'elle est invitée à comparaître à l'audience publique du Tribunal d'Instance de Coutances le 20 mai 2011, suite à la déclaration de Mme MOULIN en date du 29 mars 2011. En effet, Mme MOULIN demande une indemnité (en raison des travaux en cours) sur les 4 derniers mois de loyer du logement communal qu'elle occupait au 1 Les Ecoles à Carantilly.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- En vertu des articles L 2122-22 et L 2132-2 du CGCT, autorise Mme le Maire à ester en justice afin de défendre la commune dans les actions intentées contre elle par Mme MOULIN (ancienne locataire du logement sis 1 Les Ecoles) ;
- Autorise Mme le Maire à mandater Maître PETIT-ETIENNE, avocat, en cas de nécessité ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

2) CAUE

Le CAUE a récupéré l'autorisation du ministère pour l'accord-cadre afin d'autoriser le lancement du lotissement « Beaux Regards » en trois phases et Mme le Maire expose au CM que la consultation de maîtrise d'œuvre de type « infrastructure » relative à la création du lotissement « Beaux Regards » va pouvoir être lancée.

La date limite de réception des dossiers est fixée le 27 mai 2011 à 18 heures. Le comité se réunira ensuite le vendredi soir ou le lundi suivant afin d'étudier les dossiers et de retenir trois architectes. Le 24 juin, les architectes retenus présenteront leurs propositions d'aménagements. Un délai de onze jours est obligatoire, en cas de réclamation, entre les propositions et l'attribution officielle du marché. En septembre, l'esquisse définitive devra être réceptionnée en mairie.

Lotissement « Beaux Regards » : consultation de maîtrise d'œuvre (reçu le 29/04/2011)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la consultation de maîtrise d'œuvre de type « infrastructure » relative à la création du lotissement « Beaux Regards » va pouvoir être lancée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre ci-dessus mentionnée ;

- charge Mme le Maire de contacter Médialex pour la parution de l'annonce ;
- autorise Mme le Maire à signer l'accord cadre et tout document relatif à cette consultation (marché de type procédure adaptée, etc.)

3) Intercommunalité

↳ Mme le maire rend compte de la réunion de communauté de communes du 24 février 2011, et en particulier :

- réalisation d'un atelier relais pour les entreprises ;
- le conseil des jeunes, qui est en train de se réorganiser, souhaite organiser un feu de camp à Carantilly dans le champ près de la salle de sports après accord de l'exploitant de la parcelle ;
- Aide à l'installation d'une MAM (maison d'assistantes maternelles). Mme LEGRAND, assistante maternelle à Carantilly a fait une demande : elle souhaite une mise à disposition gratuite d'un local dans le bourg de Carantilly. Le CM ne souhaite pas donner suite à cette demande.

↳ Rapprochement de la communauté de communes de Marigny et de celle de Canisy : ces deux communautés ont beaucoup de compétences en commun ; l'avis de la communauté de communes de Canisy n'est pas encore connu.

Le préfet va présenter ses intentions à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le vendredi 29 avril 2011. Mme le Maire a été élue à cette commission et y siègera en tant que membre du collège des communes de moins de 804 habitants. M. le Préfet souhaite construire 23 communautés de communes avec les 48 existantes ; 100 syndicats au lieu des 195 mis en place ; supprimer tous les syndicats d'incendie ; les 25 syndicats d'électrification pourraient être transformés en un seul et les 56 syndicats d'eau fusionneraient afin de n'être plus que 21. Pour information, une commune limitrophe à Saint-Lô pourra se rattacher à la communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglomération » mais à condition que toutes ses communes adhérentes soient d'accord.

Des groupes de travail seront mis en place au sein de la CDCI afin qu'en décembre 2011 la nouvelle carte des intercommunalités soit arrêtée définitivement.

4) Courrier de La Blanchetière : Mme le Maire donne lecture d'un courrier provenant et signé de certains habitants de ce village qui demandent l'enfouissement de la ligne 90 000 volts située à proximité de leur habitation. Mme le Maire rappelle qu'elle avait suggéré lors de la réunion de CM du 30 août 2010 que soit décidé un effacement progressif des réseaux sur la commune en utilisant une partie des indemnités perçues au titre des pylônes THT. Le CM émet un avis favorable à cette proposition. Il conviendra de réfléchir à l'ordre de priorité à retenir pour ces travaux.

5) M. CORON fait part de la démarche de M. Julien VIVIER : il a récemment constaté que sa parcelle située à la Petite Merrerie se trouve amputée du fait du manque d'entretien du chemin. Il s'agit d'une affaire de droit privé qui ne relève pas d'une quelconque intervention de la mairie.

M. CORON rend compte de la réunion organisée par RTE à Cametours à destination des agriculteurs, pour les informer de la mise en place des travaux.

6) Réunions de commissions à prévoir :

- Sports et Loisirs : 09 mai à 20h30
- Urbanisme et Développement durable (aménagement du bourg) : 17 mai à 20h30
- Fleurissement : 03 mai à 20h30
- Information : 11 mai à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	La Secrétaire, Nadège PAISANT
Pierre BOURGE PP M. HENRY	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX PP H. LEROUXEL
Bernard PATIN	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE PP H. DUPONT
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	